

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **5 novembre 2012**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: Jonathan Lavallée, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

Résolution numéro 115-2012
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 116 -2012
Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2012

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 1^{er} octobre 2012 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Monsieur le maire, Mario Grenier, fit son discours sur les résultats et réalisations de l'année 2012. Aucune question ne fût posée à la suite du discours.

Tous les élus ont déposé les intérêts pécuniaires.

Résolution numéro 117-2012
Adoption du Règlement numéro 90-2012
Code d'éthique et déontologie des employés municipaux

Attendu que *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012.

Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Jonathan Lavallée le 13 août 2012 lors d'une séance régulière du conseil.

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 118-2012

Appui CPTAQ 9035-1495 Québec inc (Michel Proulx)

ATTENDU QUE la compagnie 9035-1495 Québec Inc. désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa terre située dans la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément les lots 4 212 161, 4 443 057, 4 443 058, 4 443 059, ainsi que la partie nord-ouest des lots 4 443 056 et 4 882 126, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 73,75 hectares.

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi.

ATTENDU QUE le morcellement recherché n'aura aucun impact négatif pour l'agriculture et la protection du territoire agricole,

ATTENDU QUE le morcellement recherché aura plutôt des effets positifs pour le développement agricole de ce secteur et les activités agricoles existantes.

ATTENDU QUE chacune des parties issues du morcellement recherché peut être considérée comme étant autonome, rentable et viable.

ATTENDU QUE chacune des parties issues de ce morcellement sera de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture, au sens du 8^e paragraphe de l'article 62 de la Loi.

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne modifiera pas le régime agraire du secteur mais s'inscrira plutôt dans un modèle d'exploitation et de tenure largement répandu dans ce milieu.

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation des ressources eau et sol du milieu.

ATTENDU QUE le morcellement recherché ne portera aucunement atteinte à l'homogénéité de ce milieu agricole.

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement dans les usages et activités ayant cours actuellement sur chacune des parcelles touchées.

ATTENDU QUE la Commission a déjà, par le passé, accordé à plusieurs reprises des autorisations pour des morcellements semblables, notamment mais sans limitation, aux dossiers 353413 et 401426, sur des lots situés dans la municipalité de St-Sylvestre, lesquels dossiers comportaient plusieurs similarités avec la présente demande.

ATTENDU QU'une autorisation à la présente demande ne génèrera aucun effet d'entraînement pouvant avoir des conséquences négatives pour l'agriculture, compte tenu que le présent dossier comporte des éléments spécifiques et que pour se prévaloir d'une telle autorisation toute autre demande devrait comporter les mêmes spécificités.

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante.

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie la demande présentée par la compagnie 9035-1495 Québec Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'aliéner une partie de sa terre située sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre, étant plus précisément les lots 4 212 161, 4 443 057, 4 443 058, 4 443 059, ainsi que la partie nord-ouest des lots 4 443 056 et 4 882 126, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie approximative de 73,75 hectares.

QUE la municipalité de Saint-Sylvestre confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

Résolution numéro 119-2012

Acceptation de la demande financière PIQM volet 1.5

Attendu qu'une étude préliminaire a été produite par la Firme Génivar pour présenter une demande d'aide financière au Programme d'Infrastructure Québec Municipalités, volet 1.5; que ce programme est spécifique à la réfection des conduites d'égouts déjà existantes; que ce projet vise le remplacement du secteur à partir de la route du Moulin jusqu'à la rue Côté, que l'estimation du projet est de \$ 589 260, que l'aide financière anticipée serait de \$ 336 050, que la part de la municipalité représenterait un montant de \$ 253 210, en conséquence, il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'autoriser la Firme Génivar à présenter une demande d'aide au programme d'infrastructure Québec municipalités, volet 1.5, au nom de la municipalité Saint-Sylvestre, que les travaux présentés respectent bien les critères d'admissibilité de ce programme, que la municipalité Saint-Sylvestre s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Résolution numéro 120-2012

Nomination des postes pour les membres du conseil

Corporation D.É.F.I Saint-Sylvestre : Jonathan Lavallée, Maryse Lapointe (substitut)

Culture et Patrimoine : Madeleine Breton, Jonathan Lavallée

Pompiers : Étienne Parent, Raynald Champagne

Voirie : Roland Gagné, Raynald Champagne et Mario Grenier

Bibliothèque : Madeleine Breton

R.I.G.M.R.B : Roland Gagné

Salon des Jeunes : Maryse Lapointe

Centre Multifonctionnel : Raynald Champagne, Maryse Lapointe

Maison de la famille et comité famille : Madeleine Breton

Chemin Craig et Gosford : Roland Gagné, Étienne Parent

Égouts : Étienne Parent, Mario Grenier

Développement local : Étienne Parent, Roland Gagné

Pro-Maire pour un an : Étienne Parent

Amis de la Beaurivage : Madeleine Breton

Syl gym : Madeleine Breton, Jonathan Lavallée

CCU : Roland Gagné, Jonathan Lavallée

Tourisme Lotbinière : Madeleine Breton

Entreprendre ici Lotbinière : Raynald Champagne

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les postes énumérés ci-haut sont acceptés par les élus.

Résolution numéro 121-2012

Compensation pour l'entretien du site internet

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de verser une compensation au montant de \$ 500 pour l'année 2012, à monsieur Alain Paquet, pour les mises à jour du site internet de la municipalité Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 122-2012

Don à la Cossal

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 50 à la Cossal pour l'aide alimentaire lors des paniers de Noël.

Résolution numéro 123-2012

Renouvellement de partenariat de l'office de Tourisme de Lotbinière

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de payer le renouvellement à l'office du Tourisme Lotbinière pour l'année 2013 au montant de \$

150, soit la tarification de base, pour une visibilité de notre municipalité et faire la promotion de nos activités

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Rapport des comités

Bibliothèque : Rien de spécial pour l'instant.

Loisirs : Offre de la récréologie, ne fait partie de nos priorités pour l'année 2013. On se questionnera sur les besoins de la municipalité.

Matières résiduelles : Le nouveau camion arrivera vers la mi-novembre. On devra revoir la taxation au niveau des ordures.

Centre Multifonctionnel : Il y aura une soirée le 31 décembre au centre pour défoncez l'année. L'orchestre Les Barnik est au programme.

Inspecteur municipal : Le "grader" a passé dans les rangs. Il a travaillé les portions les plus problématiques afin de ne pas trop amollir les chemins.

M.R.C. : On peut s'attendre à une augmentation de 2.8 % au niveau de quotes-parts.

Salle municipale : Rien pour le moment.

Pompiers : Concernant l'entente inter municipale, sur une possibilité de 7 municipalités, 6 ont déjà signées l'entente. Nous allons communiquer avec le préventionniste pour l'évaluation des dossiers à risques. Une lettre sera envoyée à Marc-Antoine Bilodeau concernant sa demande de compensation.

Salon des jeunes Il y a eu 11.8 jeunes/soir en octobre. Ils ont eu une activité à l'occasion de l'halloween. Ils s'occuperont du vestiaire lors de la soirée casino.

Développement local : Gaétan Bilodeau commence à développer des terrains en arrière de ces bâtiments. Mont Radar, on attend la réponse à la demande de phasage.

Comité famille : programme MADA (subvention au niveau des aînés), la demande du regroupement des municipalités de Lotbinière a été acceptée.

Résolution numéro 124-2012

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Jonathan Lavallée, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 3249 à 3319 inclusivement.

Varia : Souper du CLD le 13 novembre à St-Agapit, Mario Grenier sera présent.

Levée de l'assemblée est faite à 23 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 3 décembre 2012.

Maire

Secrétaire

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire